



Bulletin de don à renvoyer à :

FONDATION DU PATRIMOINE - Délégation Régionale Midi-Pyrénées  
11 boulevard des Récollets – 6 B – CS 97802 - 31078 TOULOUSE Cedex 4

Retrouvez cette souscription sur notre site internet : [www.fondation-patrimoine.org/59693](http://www.fondation-patrimoine.org/59693)

**Oui, je fais un don de ..... Euros pour aider à la restauration de l'église Saint Luc de PUECHOURSY (81470) et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours ; j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du Patrimoine, si le projet n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription conformément au dossier validé initialement par la Fondation du Patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si celle-ci était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.**

La Fondation du Patrimoine, créée par la Loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997. Le versement de votre don à cet organisme vous permet de bénéficier d'un Reçu Fiscal (sauf cas soulignés ci-dessous dans les mentions légales), que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus :

**Pour les particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable (exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt),
- **OU** de l'Impôt sur la Fortune Immobilière à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €) (exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).

**Pour les entreprises**, votre don ouvre droit à une réduction de l'Impôt sur les Sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires Hors Taxes (exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt).

**Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :**

**de l'Impôt sur le Revenu** **OU**  **de l'Impôt sur la Fortune Immobilière** **OU**  **de l'Impôt sur les Sociétés**

**Merci de libeller votre chèque à l'ordre de : « Fondation du Patrimoine – Eglise de PUECHOURSY (81470) »**

(Le Reçu Fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque et vous sera adressé par e-mail\*)

NOM ou SOCIETE : ..... Adresse : .....

..... CP Ville : .....

E-mail : .....

\* Si vous souhaitez recevoir votre Reçu Fiscal par courrier, nous vous remercions de cocher la case ci-contre.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; Toutefois, si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre . En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous contacter.

La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du Patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



Situé en Lauragais, au sud-ouest du département du Tarn et en bordure de celui de la Haute-Garonne, le village de Puechoursy abrite une église dédiée à Saint Luc. Bâti en matériaux traditionnels du terroir, ce monument a évolué architecturalement à partir de 1875, avec la construction de la sacristie, d'un porche d'entrée et la réalisation d'un enduit sur les murs extérieurs. Malheureusement, en 1918, la nef est presque intégralement détruite par l'effondrement du clocher, seuls le chœur et la chapelle de la Vierge (dite chapelle du Midi) subsistent. En 1922, la reconstruction de la nef et de la chapelle nord est effective avec l'installation d'un clocher provisoire en bois. En 1958, une souscription publique est ouverte pour le financement de la fonte d'une cloche détériorée en 1918, avant qu'en 1959, l'Evêque d'Albi vienne baptiser cette troisième cloche, ajoutée au sein de l'actuel clocher-mur dont la construction a été effectuée cette année-là. Ensuite, au fil des ans, d'autres travaux d'entretien et de rénovation seront effectués sur cet édifice religieux au niveau de sa toiture, de ses enduits intérieurs...

De nos jours, ce monument nécessite un programme complet de restauration et de valorisation, tout particulièrement au niveau de l'assainissement, des maçonneries, du mobilier intérieur en bois, de l'éclairage... **Devant le coût conséquent mais indispensable de ce projet d'envergure, vous pouvez apporter votre contribution grâce à cette souscription en faveur de l'église Saint Luc de Puechoursy.**